



DEPARTEMENT
LOIRE

République Française
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **St Marcel d'Urfé**
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Séance du 22 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 22 février à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 17 février 2023, s'est réunie dans la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

PRESENTS : Mmes Guillot Jacqueline ; Ribes Monique ;
Rodamel Chantal
Mrs Chabré Michel ; Cohas Xavier ; Crozet Guy ; Grosbellet
Michel

ABSENTS EXCUSES : Mme Meilland Pascale
Mrs Dejob Xavier ; Philippon Emmanuel

ABSENTS :

SECRETARE DE SEANCE : Michel Grosbellet

Ordre du jour

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du PV et des délibérations par le Secrétaire de Séance et le Maire

3/ Délibérations

- Autorisation donnée au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget
- Achat d'un véhicule communal suite au vol du Kangoo
- Contrat de maintenance avec la Société ADIC pour l'archivage des délibérations

5/ Compte-rendu de commissions / réunions

*...

6/ Projets en cours

- Parking mairie
- Aménagement du court de tennis

7/ Questions diverses

...

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire. Ce dernier demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour.

M le Maire fait part au Conseil de la démission de M Hervé Regeffe pour raison personnelle.

Le besoin de réorganiser les commissions dans lesquelles était Hervé Regeffe sera regardé lors du prochain Conseil.

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation à l'unanimité des personnes présentes et signatures du procès-verbal et des délibérations de la réunion précédente du 2 février 2023.

3 / Délibérations

1 - Autorisation donnée au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget.

Suite au cambriolage du local technique, M le Maire demande l'autorisation d'engager des dépenses avant le vote du budget 2023. Il s'agit de 35 000€ pour l'acquisition d'un nouveau véhicule et le remplacement d'outillage (tronçonneuses...).

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes autorise M le Maire à effectuer ces dépenses.

2 – Remboursement du sinistre sur véhicule

Suite au cambriolage du local technique et au « désossage » du véhicule qui a été mis en épave, l'assurance nous dédommage à hauteur de 8698 €. M le Maire demande l'autorisation d'encaisser le chèque de ce montant au profit de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes accepte cette somme et autorise M le Maire à effectuer cette encaissement.

3 - Achat d'un véhicule

Suite au cambriolage du local technique, le véhicule Kangoo totalement détérioré a été mis en épave. Il est donc nécessaire d'acheter un nouveau véhicule. Après avoir étudié les différentes possibilités de remplacement pour couvrir au mieux nos besoins, la commission « véhicule » propose l'achat d'un petit camion de 3t5. Une occasion à 22600€ TTC est disponible.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des personnes présentes valide l'achat de ce véhicule, autorise M le Maire à passer commande et à faire toutes les démarches administratives nécessaires.

4 – Contrat de maintenance avec la société ADIC

Les anciennes délibérations sont sauvegardées à l'aide d'un logiciel de la société ADIC

Une convention est établie pour la maintenance et doit être renouvelée. Le coût est de 18€ TTC/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le renouvellement de cette convention.

4/ Compte-rendu des commissions

Les sentiers de la résistance :

Projet d'installation d'une plaque commémorative pour la famille Bellet de la Farge.

Une lettre a été envoyée aux familles pour information et demande d'accord.

Bâtiments

Chauffage Mairie :

Le conseil donne un avis favorable pour un chauffage aux granulés avec une chaudière unique pour l'ensemble des locaux (mairie, bibliothèque, appartements). Des compteurs d'énergie thermique seront installés pour la facturation du chauffage aux locataires des appartements.

Un devis a été fourni par la société ALM pour l'installation d'une chaudière à granulés. Ce devis sera transmis au SIEL pour validation puis d'autres devis seront demandés.

Les différentes aides possibles et leur possible cumul seront analysés

Salle des fêtes :

L'intervention pour le nettoyage complet aura lieu le 8 mars 2023

Tourisme – fleurissement

La CCPU va reprendre la présentation des communes au sein de Roannais tourisme. St Marcel sera sollicité pour fournir les éléments nécessaires (Photos, textes...)

La commission Tourisme-fleurissement se réunira dans le mois de mars pour préparer le fleurissement

Aménagement du terrain de tennis : les demandes de subventions ont été réalisées

Voirie :

La commission reprendra le sujet du parking devant la mairie suite aux réponses du bureau d'étude et du Département.

Pour les travaux sur le chemin forestier du Grand-bois, deux devis seront présentés au Conseil pour faire le choix.

Assainissement :

Présentation du devis pour l'étude de faisabilité pour collecter les égouts des 4 maisons au-dessus du chemin. Le bureau d'étude RVI ayant réalisé l'étude pour les 7 maisons a été contacté à nouveau. Le Conseil accepte le devis de 1440€ TTC pour réaliser cette étude. Après cette étude, la révision du zonage assainissement sera étudiée.

5/ Infos et questions diverses

Une plaque indiquant la date d'inauguration de la stèle sera installée

Le grillage provisoire installé vers le transformateur près de la mairie devra être remplacé

Les associations de St Marcel seront relancées pour leur demande de subvention. Deux associations (MARPA et Musicadanse) demandent un rendez-vous avec la municipalité. Une réunion sera organisée en mars.

L'opération « j'aime la Loire propre » aura lieu le matin du samedi 4 mars 2023. Une annonce sera mise sur panneau Pocket, le site internet et les journaux.

Fin de séance 22h30

Fait à St Marcel d'Urfé

Le 29 mars 2023,

Secrétaire de séance
Michel Grosbellet

Le Maire
Guy CROZET